

Le prêt viager hypothécaire

Le Prêt Jubilé est une forme de prêt réglementé par la loi depuis 2006 dans le Code de la Consommation : [le Prêt Viager Hypothécaire](#). Ce type de crédit offre aux seniors propriétaires un moyen d'accéder à des fonds tout en restant propriétaire de leur maison et sans avoir à réaliser de remboursement de leur vivant.

Le Prêt Jubilé, comment ça marche ?

En seulement 4 étapes, claires et transparentes, recevez vos fonds rapidement :

Un conseiller Jubilé dédié vous accompagne pendant vos démarches.

[Voir toutes les utilisations du prêt](#)



Faites votre simulation en ligne

En moins de 3 minutes.



Constituez votre dossier

En ligne grâce à l'aide d'un conseiller dédié.



Expertise indépendante du bien

Pour déterminer combien vous pouvez obtenir.



Recevez vos fonds en un rien de temps

Signez votre Prêt Jubilé chez votre notaire.

[Simulez votre Prêt](#)

[Prenez Rendez-vous avec un Conseiller](#)

Découvrez le Prêt Jubilé en vidéos

▪